



Doutaz Jean-Pierre, Baechler Marie-Christine

Maturités spécialisées artistiques

Cosignataires : 22 Réception au SGC : 18.03.16 Transmission au CE : *29.03.16

Dépôt

Pour permettre l'accès aux Hautes Écoles de musique, de théâtre, de danse et d'arts visuels, certains cantons romands ont pris les devants en favorisant la filière "École de Culture Générale" (ECG) déjà pleinement exploitée pour les domaines du travail social, de la pédagogie et de la santé. Le présent document propose un état des lieux de la filière ECG en Suisse romande dans les domaines artistiques et leur nécessité pour entrer dans les hautes écoles artistiques romandes.

Développement

Le nouveau système de formation professionnelle dans les domaines musique, théâtre et danse

Jusqu'au début des années 2000, l'une des seules possibilités d'entrer dans une filière professionnelle d'un conservatoire de musique, de théâtre ou d'une école d'arts était de suivre les classes préparatoires dans l'établissement désiré et de passer un examen d'entrée. Depuis l'intégration de la musique en 2005, des arts visuels en 2006, puis du théâtre en 2011 et de la danse contemporaine en 2013 dans le giron des hautes écoles de Suisse occidentale, les conservatoires et les écoles d'art se sont lentement mués en hautes écoles. Comme les universités, les hautes écoles de Suisse romande exigent de leurs futurs étudiants une maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée dans le domaine étudié.

Formation professionnelle dans le domaine de la musique

En Suisse romande, il y a deux hautes écoles de musique : les Hautes Écoles de musique de Lausanne (HEMU) et de Genève (HEM). Chacune des hautes écoles précitées a une politique de décentralisation, proposant des satellites afin de couvrir les différentes régions romandes (les sites de Sion et Fribourg sont liés à la HEMU Vaud-Valais-Fribourg, le site de Neuchâtel à la HEM Genève). Les conservatoires préparent les candidats aux examens d'admission aux hautes écoles; la durée de la formation préparatoire varie d'une institution à l'autre. D'après le règlement d'admission en bachelor dans le domaine Musique et Arts de la scène de la HES-SO, version datée du 15 juillet 2014, les candidats doivent posséder le titre de maturité (gymnasiale, professionnelle ou spécialisée dans le domaine musique) et avoir passé avec succès un concours d'admission. Néanmoins, selon l'art. 7, une école peut déroger à l'exigence d'un diplôme du degré secondaire si un candidat atteste d'un « talent hors du commun ».

Maturité spécialisée artistique, option Musique

Dans le domaine de la musique, les cantons de Vaud et Genève proposent une filière de maturité spécialisée en partenariat avec les Conservatoires de Lausanne et de Genève.

Reprenant les structures pédagogiques et les infrastructures existantes des conservatoires, la filière de maturité spécialisée musique prévoit une formation musicale complète au sein d'un conservatoire et la rédaction d'un travail de maturité suivi par l'ECG.

Actuellement, et malgré une proximité géographique de l'ECGF avec le Conservatoire de Fribourg, il n'y a pas de régime similaire dans notre canton, obligeant ainsi les étudiants de l'ECGF désirant suivre une filière musicale soit à poursuivre leurs études dans un collège, soit à faire preuve d'un « talent hors du commun » ou à accomplir des études en filière ECG d'un autre canton.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Formation professionnelle dans le domaine du théâtre

Jusqu'au début des années 2000, la formation habituelle dans les cantons romands pour accéder à une haute école de théâtre consistait en la fréquentation de cours publics ou privés dans les conservatoires ou écoles de théâtre, voire simplement dans les divers ateliers-théâtre des écoles du Secondaire II. On pouvait ensuite accéder aux classes préprofessionnelles des conservatoires de Lausanne ou Genève qui octroyaient finalement des diplômes professionnels. La maturité gymnasiale ne constituait pas forcément une condition d'entrée dans ces filières. L'ouverture de La Manufacture, Haute Ecole du Théâtre et de la Danse de Suisse romande, a changé la donne. Figurant désormais aux côtés d'autres institutions européennes, l'école a créé un appel d'air du côté de nos voisins francophones, installant non seulement une nouvelle concurrence, mais faisant arriver en Suisse romande des étudiants mieux formés en amont. La filière préprofessionnelle d'art dramatique a disparu de la formation dispensée au Conservatoire de Lausanne, Genève l'a néanmoins conservée. Le canton de Fribourg a saisi cette opportunité pour ouvrir une classe préprofessionnelle d'art dramatique en 2008. Par ailleurs, d'autres cours se sont également structurés à La Chaux-de-Fonds, en rapport avec le Théâtre populaire romand, alors que l'Ecole de théâtre de Martigny a créé récemment une maturité spécialisée en relation avec l'ECG de Martigny. Il existe enfin une maturité gymnasiale Théâtre dans le canton du Jura, mais son but premier n'est pas de former des candidats qui se dirigeraient vers les HET.

Maturité spécialisée artistique, option Théâtre

Bien qu'encore jeune, la Classe préprofessionnelle d'art dramatique du Conservatoire de Fribourg a déjà placé une vingtaine d'étudiants (la quasi-totalité) dans des HET en Suisse, Belgique et France. Une douzaine sont déjà devenus professionnels, dont plusieurs anciens de l'ECG.

La formation proposée par le Conservatoire de Fribourg qui aboutit au certificat d'études préprofessionnelles constitue d'ores et déjà une formation complète d'une vingtaine d'heures avec un travail personnel à rédiger, soit l'équivalent d'un travail de maturité spécialisée. La transformation de ce certificat en maturité spécialisée pourrait donc être réalisée à moindre coût. Bien entendu, le certificat préprofessionnel du Conservatoire continuerait à être proposé aux personnes disposant déjà d'une maturité gymnasiale ou professionnelle.

Formation professionnelle dans le domaine de la danse

Dans le domaine de la danse, il convient de distinguer les formations en danse classique de celles en danse contemporaine.

Dans le domaine de la danse classique, une formation professionnelle de trois ans est proposée à la Haute Ecole des Arts de Zurich (ZHdK). Faisant suite à des études dès le plus jeune âge, elle est ouverte aux danseurs dès la fin de la scolarité obligatoire. Il n'existe pas de formation équivalente en Suisse romande. Une maturité spécialisée n'est de ce fait pas absolument indispensable pour ce type de formation.

Dans le domaine de la danse contemporaine, le canton de Genève a mis sur pied un CFC de danseur interprète d'orientation contemporaine. Cette formation récente se déroule sur trois ans et permet à des jeunes, dès la fin de leur scolarité obligatoire, d'accéder à un apprentissage.

A La Manufacture, Haute Ecole du Théâtre et de la Danse de Suisse romande, une formation bachelor en danse contemporaine est proposée depuis peu en collaboration avec la ZHdK. Cette formation HES requiert obligatoirement un titre de Maturité en vue de l'admission.

Maturité spécialisée artistique, option Danse

Le titre de Maturité spécialisée en danse n'existe pas en Suisse romande. Le Conservatoire de Fribourg propose déjà une filière préprofessionnelle en danse classique et a ouvert récemment une filière préprofessionnelle en danse contemporaine en relation avec la création des filières HES de Zurich et Lausanne ainsi que du succès mitigé de la filière CFC Danseur interprète de Genève.

Etant donné les éléments ci-dessus, il conviendrait de créer une maturité spécialisée en danse dans notre canton.

En conclusion

L'état des lieux dans notre canton et en Suisse romande démontre que la mise sur pied de maturités spécialisées artistiques option Musique-Théâtre-Danse est fortement souhaitable. A défaut de la création de ce titre, les étudiants qui ne possèdent pas de maturité gymnasiale ou professionnelle ne pourront notamment plus accéder aux formations supérieures dans le domaine des Arts en Suisse romande. Ce type de formations étant déjà proposé dans d'autres cantons romands, une égalité de traitement serait rétablie pour les étudiants fribourgeois.

Les étudiants seraient intégrés au domaine socio-éducatif durant leurs trois premières années de formation en Ecole de culture générale jusqu'à l'obtention du certificat. En leur permettant de bénéficier des conditions SAF (Sports-Arts-Formation), ils pourraient allier études et formation artistique à un coût peu élevé pour l'Etat. Un mandat de prestation serait confié au Conservatoire de Fribourg pour l'année de maturité spécialisée, l'ECG dispenserait le titre tout en assurant le suivi du travail de maturité.

Les conditions nouvelles d'admission en HES-Musique-Théâtre-Danse impliquent un positionnement rapide de nos autorités politiques et une mise sur pied dans des délais raisonnables.

Les membres de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO propose au Conseil d'Etat d'étudier et d'analyser afin d'introduire à terme ces nouvelles maturités dans le canton de Fribourg.

—